

23 juil 2021 -19:45

Appartient à Conseil des ministres du 23 juillet 2021

Fixation du montant des indemnités concernant le parrainage et le congé supplémentaire dans le secteur des soins de santé

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant des indemnités concernant le parrainage et le congé supplémentaire dans le secteur des soins de santé à partir de l'année calendrier 2021.

Le projet fixe le montant total pour le paiement des indemnités à 19.851.185 euros, dont 8.593.587 euros seront injectés dans la mesure « parrainage » dans les hôpitaux. Ceci permettra que le nombre d'heures qu'un travailleur salarié âgé consacre au transfert de ses connaissances et de son expérience aux jeunes disposant d'une formation de base moins poussée soit compensé par de nouveaux recrutements.

Les 11.257.598 euros restant seront affectés à la mesure de congé supplémentaire pour les membres du personnel âgés de 50 ans au moins qui ne bénéficient pas des mesures en matière de fin de carrière. Dans ce cadre, le gouvernement a décidé de mettre 262 emplois à la disposition des partenaires sociaux pour le remplacement d'une partie des travailleurs salariés qui bénéficient de jours de congé supplémentaires.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au paiement des indemnités prévues dans l'accord social qui a trait au secteur des soins de santé, qui a été conclu par le gouvernement fédéral en 2005 avec les organisations concernées représentatives des employeurs et des travailleurs, pour autant qu'il concerne le parrainage et la mesure de congé supplémentaire à partir de l'année calendrier 2021

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be